



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET REGLEMENTS CONTENTIEUX

Compte rendu d'activité arrêté à la date du 05 juin 2022, donc non définitif car des sanctions pour des matchs postérieurs à cette date (coupes D2 et Jeunes et titres de champions) pourront être éventuellement prononcées.

A ce jour la CDLD s'est réunie **33** fois en réunions restreintes dont **6** fois en réunions plénières.

- ✓ 5 dossiers ont été soumis à instruction pour des faits disciplinaires.
- ✓ 3 dossiers (2 disciplinaires et 1 règlementaire) ont fait l'objet d'appel de la part de clubs.

223 cartons rouges, 1449 cartons jaunes et très peu de cartons blancs ont été répertoriés sur les feuilles de matchs pour la saison, toutes compétitions confondues.

CONSTAT

Dossiers disciplinaires ouverts : 1473

Avertissements : 1449 (dues principalement aux désapprobations en paroles ou en actes)

Expulsions – suspensions : 223

Suspensions supérieures à 8 matchs : 5

Suspensions de 5 mois à 9 mois : 6

Suspensions d'1 an à 5 ans : 2

Matchs perdus par pénalités : 4

- 1 pour participation de joueurs non qualifiés
- 3 pour nombre insuffisant de joueurs

Suspension de terrain : 1 suspension de terrain avec sursis 'a été enregistrée.

Dans le cadre des statistiques de l'observatoire des comportements :

- Total : 43 agressions verbales diverses
- 19 envers les arbitres
- 24 agressions physiques à l'encontre de non officiel

↪ A noter que 45 forfaits seniors et jeunes ont été enregistrés.

↪ 1 dossier transmis à la commission d'éthique

CONCLUSION

Cette *saison*, la Commission a *dû gérer* des dossiers "*pénibles*", d'où *l'application* de sanctions très lourdes.

Une saison à oublier en espérant que tous *les acteurs (joueurs, dirigeants et même supporters)* prennent conscience de la problématique des actes de violence *qui ne seront jamais tolérés dans nos stades et qui seront fortement sanctionnés tant sur le plan humain que sur le plan financier.*

La Commission rappelle que les faits et gestes violents envers les arbitres et officiels ainsi que les propos à caractère raciste peuvent entraîner des poursuites et des décisions de justice pénale bien plus graves que les simples sanctions sportives.

De plus, les commentaires injurieux, diffamatoires, etc. sur les Instances du Football ou sur les adversaires, les arbitres, etc. qui sont diffusés sur les réseaux sociaux et qui sont constitutifs de comportements répréhensibles sont passibles de sanctions disciplinaires.

Messieurs les Présidents, (tes), Dirigeants (tes), Educateurs et joueurs, à la veille d'une saison nouvelle, nous vous demandons de poursuivre vos efforts sans aucun relâchement afin que ces violences disparaissent de nos terrains de football.

En conclusion de ce rapport, qu'il me soit permis d'adresser mes plus vifs remerciements aux *membres de la Commission* pour leur précieuse collaboration.

Le Président de la Commission

André DAVOINE